

**COMMISSION de SURVEILLANCE  
du SECTEUR FINANCIER**

**OBSOLÈTE**

Luxembourg, le 15 décembre 2008

A tous les établissements de crédit

**CIRCULAIRE CSSF 08/385**

**Concerne : Recensement des créances et engagements en retard de paiement, des arriérés de paiement y relatifs et des dépréciations et provisions constituées par les établissements de crédit au 31 décembre 2008.**

Mesdames, Messieurs,

La présente a pour objet de procéder à un recensement:

- des créances et engagements en retard de paiement,
- des arriérés de paiement y relatifs, ainsi que
- des dépréciations et provisions constituées

sur base de la situation au 31 décembre 2008.

Comme annoncé dans la circulaire CSSF 08/363, le présent recensement constitue la suite des recensements réalisés à ce sujet en date du 31 décembre 2007 et 30 juin 2008 ; la structure du tableau relatif au recensement a été adaptée par rapport à la version précédente quant aux arriérés de paiement. Un exemple chiffré a également été inclus dans les instructions relatives au questionnaire.

Nous voudrions souligner l'importance de la qualité des données, qui elle seule permettra à la CSSF d'aboutir à une analyse fiable des risques et de leur gestion au niveau des établissements de crédit. Le tableau et les instructions sont disponibles sous forme électronique sur notre site internet à l'adresse <http://www.cssf.lu/fileadmin/files/ESPREP-B0xxx-yyyy-mm-ERP.xls> , respectivement à l'adresse <http://www.cssf.lu/fileadmin/files/InstructionsERP.doc> .

Les positions à renseigner sur base de la situation au 31 décembre 2008 sont à communiquer à la CSSF **pour le 30 janvier 2009 au plus tard.**

Nous vous prions de nous envoyer les renseignements requis via les canaux de transmission E-File ou SOFiE. Le nom du fichier devra respecter la *file naming convention* pour les enquêtes spécifiques définie dans la circulaire CSSF 08/344, donnant la dénomination suivante pour le recensement relatif au 31 décembre 2008: ESPREP-B0xxx-2008-12-ERP.xls (le « xxx » correspondant au numéro signalétique à trois chiffres de votre établissement auprès de la CSSF).

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à Mme Marguy Mehling (tél.: 26 25 1 - 214, email: sge.marguy.mehling@cssf.lu) ou à M. Pierrot Rasqué (tél.: 26 25 1- 475, email: sge.pierrot.rasque@cssf.lu).

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos sentiments très distingués.

#### COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER

Simone DELCOURT  
Directeur

Jean-Nicolas SCHAUS  
Directeur Général